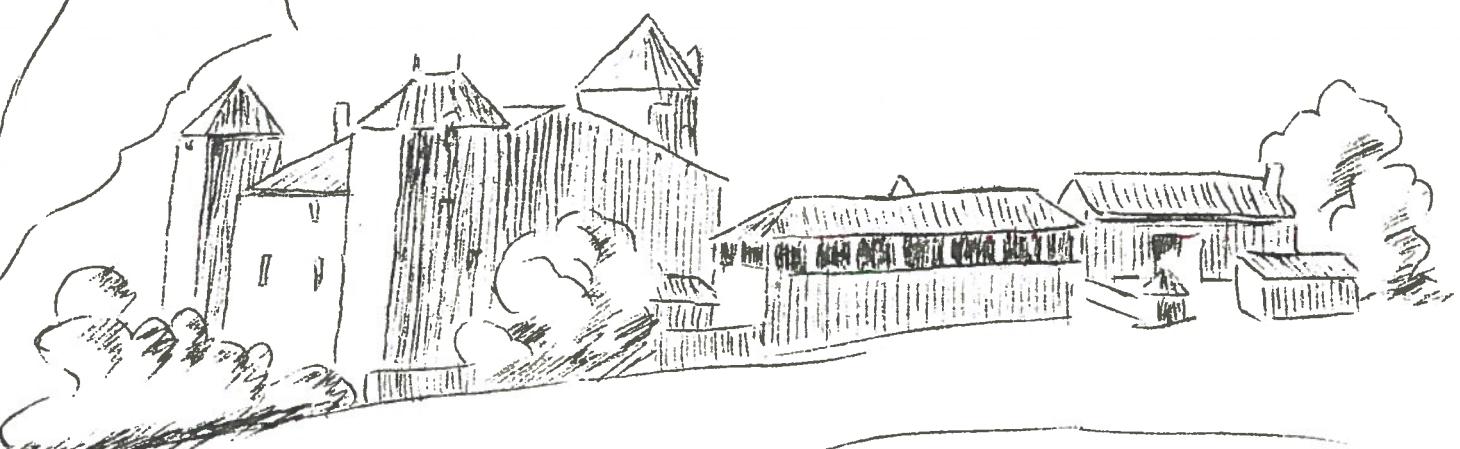


MOUTHIERS

SUR BOEME



BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION

Novembre 1978 - N°4

LE MOT DU MAIRE

Comme chaque année à cette époque, vous avez reçu votre feuille d'impôts locaux, il faut bien le dire, sans joie . Faisons le point ensemble pour connaître les bénéficiaires de ces impôts et ceux qui les paient :

-- LES BENEFICIAIRES sont d'une part la Commune et le Département qui se partagent les TAXES PRINCIPALES, et d'autre part, l'établissement Public d'Intérêt Général (la Région) et les établissement publics à caractère professionnel comme les chambres d'agriculture, du Commerce et de l'Industrie, des métiers etc... qui se partagent les TAXES ANNEXES.

-- LES CONTRIBUABLES . L'habitant, avec sa famille éventuellement, qui occupe un logement, est imposable de la TAXE D'HABITATION . Le propriétaire d'une maison est passible de la TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES . Le propriétaire de terres, bois, prés, vigne, étang, etc ... est redevable de LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES . Enfin, l'artisan, le commerçant, l'industriel, le membre d'une profession libérale est assujetti à LA TAXE PROFESSIONNELLE .

Voici à titre d'exemple les renseignements extraits du rôle général des impôts directs locaux et des taxes annexes de l'année 1977 pour la Commune de MOUTHIERS :

<u>TAXES PRINCIPALES</u>	Montant réel de l'impôt (Comm; et Dép)	Commune seule	Pourcentage
1. Taxe d'habitation	167 712	102 723	22,04%
2. Taxe foncière sur les propriétés bâties	200 235	132 506	28,43%
3. Taxe foncière sur les propriétés non bâties	112 151	70 660	15,17%
4. Taxes professionnelles	288 394	160 111	34,36%
Détail : part de la Commune :			100%
Usine LAROCHE: 152 762 soit 29,77%			
Autres assujettis :			
7 349 soit 4,5%			
<hr/>			
<u>TAXES ANNEXES</u>			
5. Taxe frais chambre d'agriculture	14 174		
6. Taxe perçue au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles	5 440		
7. Taxe frais chambre de commerce et d'industrie	28 580		
8. Taxe frais chambre des métiers	5 400		
9. Taxe régionale	13 708		
10. Cotisation nationale taxe professionnelle	21 175		
			<hr/>
	856 969	466 000	

Tous les commentaires sont permis devant ces chiffres, mais je voudrais souligner particulièrement les 29,77% de l'usine LAROCHE et les 466 000 francs que reçoit la Commune des 856 969 francs que vous versez réellement des impôts dits locaux .

LA BOITE A IDEES

La boîte à idées a été peu utilisée ces temps derniers. Peut-être est-ce à cause de la période des vacances ?

Il a été demandé de laver les trottoirs de la route de Fouquebrune. La réponse, évidemment, est qu'il appartient à chacun de nettoyer la portion de trottoir située devant sa maison et, par la même occasion, il peut être donné un coup de balai au caniveau entre deux nettoyages faits par les cantonniers.

Il a été signalé que certaines poubelles s'attardaient un peu trop sur les trottoirs. Il est vrai que nous souhaitons tous un embellissement de notre commune, en particulier en la fleurissant. Sa propreté, donc la discréption des poubelles font partie de cet embellissement. Nous vous recommandons de ne pas sortir les poubelles trop longtemps à l'avance et de les rentrer dès que possible après le ramassage des ordures. (A ce propos, rappelons le ramassage spécial du verre le troisième jeudi de chaque mois).

Enfin Monsieur DISSIRIER père nous rappelle les résultats obtenus en cyclisme par son fils Pierre.

-En 1977, en catégorie cadet: une victoire, cinq places de 2ème, trois places de 3ème, quatre places de 4ème et dix places dans les dix premiers.

-En 1978, en catégorie junior: deux victoires, deux places de 2ème, une place de 3 ème.

Souhaitons encore de nombreuses victoires à ce jeune sportif.

PLUS-VALUUES SUR LES TERRAINS

Notre commune, qui a conservé son caractère rural, est assez prisée par les gens qui veulent habiter à la campagne mais à proximité de la ville. Pour chaque maison qui se construit, un terrain a été acheté par quelqu'un et vendu par quelqu'un d'autre.

Des bénéfices sont réalisés par la vente de ces terrains. Ces bénéfices, appelés plus-values, sont en gros la différence entre le prix de vente des terrains et leur prix d'acquisition par le vendeur, prix d'acquisition parfois réévalué en fonction de l'érosion monétaire.

Depuis le 1er Janvier 1977, après qu'ait été promulguée la loi 76-666 du 19 Juillet 1976, ces plus-values sont imposées.

Il nous a paru utile, pour l'information générale des administrés, de demander aux services fiscaux quelques renseignements dont nous vous faisons part.

LA DUREE DE DETENTION du terrain vendu est primordiale pour la DETERMINATION DE LA PLUS-VALUE:

Le vendeur possède son terrain depuis:

-moins de 2 ans: la plus-value est égale au Prix de vente moins le prix d'achat. (PV-PA)

- 2 ans à 30 ans: La plus-value est égale au prix de vente moins le prix d'achat X par le coefficient d'érosion monétaire.

Exemple: un terrain vendu cette année 30 000 F. (nouveaux) avait été acheté il y a 20 ans, en 1958, 3500F. (nouveaux). Le coefficient relatif à 1958 étant de 3,01 (pour 1948, il est de 5,40; pour 1968, il est de 2,06....)

La plus-value est de:

$$30\ 000\text{F.} - (3500 \times 3,01) =$$

$$30\ 000\text{F.} - 10\ 550\text{F.} = 19\ 450\text{F.}$$

-plus de trente ans: les plus-values sont exonérées d'impôts et n'ont donc pas à être calculées.

Les frais réels (d'acquisition, de travaux de voirie, etc...) ou forfétaires de 10% sont déduits du montant de la plus-value.

Déclaration des plus-values

Les notaires sont tenus de déclarer les ventes aux services fiscaux qui établissent un fichier et suivent le sort des biens.

S'il n'y a pas exonération (ce qui est le cas pour les terres possédées depuis plus de 30 ans ou pour les plus-values inférieures à un montant de 30 000 F. dans l'année), la déclaration est obligatoire. Elle doit être effectuée dans le mois de février suivant la vente. Elle est cependant acceptée jusqu'au 30 Juin. A partir du 1er Juillet, il est appliqué une pénalité de 0,75% du montant de la plus-value par mois de retard.

Ces quelques indications n'ont pas la prétention d'être complètes et il est conseillé aux gens directement concernés de s'adresser aux services fiscaux.

Un peu d'histoire de notre commune:

MOUTHIERS-SUR-BOEME

petite cité idéale de week-end
par M. G. Tesseron

MOUTHIERS, trop peu connu, aux portes du "Grand Angoulême", peut devenir, bientôt, la petite cité idéale de week-end.

Tout s'y trouve pour détendre: une rivière aux eaux très claires; des tourbières poissonnées aux teintes changeantes; des coins pleins de fraîcheur, sur le bord des eaux (Forge, La Rochandry, les Coutcaubières et le Moulin du Duc); des vallons (La Foy, Gersac) et des coteaux pittoresques où l'on accède parfois qu'à pied, par d'étroits sentiers. Il

faut alors quitter la voiture-boîte roulante- et marcher,voire escalader: quel plus grand bien à souhaiter aux citadins!

MOUTHIERS^t tire son nom du vieux "moustier" ruiné pendant la guerre de cent ans. De bonne heure, les hommes durent se grouper sur les bords d'une rivière aux eaux claires et au débit régulier.

Lors des invasions normandes (IX^e et X^e siècles), un seigneur de Saintes Chandéric construisit la première motte féodale appelée Roche-Chanderic (La Rochandry) à peu près en même temps que s'édifiait sur les bords de la Tardoire, la fortresse de La Racheleaucauld. Ses descendants perfectionnent la défense et bâtissent de nouvelles tours. En 732, l'armée arabe battue à Poitiers par Charles Martel, reflue en désordre vers le Sud. Coupée en plusieurs tronçons, cette armée gagne l'Espagne, mais des éléments isolés, subsistent dans les bois et dans les vallées solitaires : pour notre région, Montmoreau (le mont des Maures), Saint-Eutrope (où les arabes apportent la poterie), et Mouthiers. Bien des noms attestent encore la vitalité de ce passage : Morineau, Sarrazin, Mairin, Morissonnaud, Maury, etc...

Aux XI^e et XII^e siècles, notre région se couvre de parure de pierres d'une inégalable beauté: églises romanes aux portails et aux absides si souvent harmonieusement ouvragés, œuvres d'artistes isolés, oubliés qui travaillaient avec amour à éléver ces temples et à édifier ces clochers qui s'élevaient , tel un hymne de foi , vers le ciel.L'église Saint-Hilaire de Mouthiers est une des plus belles de l'Angoumois.

DE CHOSES ET D'AUTRES

A propos des vieux lavoirs

Dans le fond du bourg, en passant sur le pont, chacun peut apprécier le charme des vieux lavoirs qui se mirent dans les eaux de la Bôème. Ils ne sont plus utiles mais ils sont précieux à tous et il serait regrettable que;ils finissent par disparaître.

Nous serions donc heurcux que leurs propriétaires prennent conscience de l'importance de ces lavoirs et qu'ils fassent effectuer les travaux nécessaires à leur conservation avant qu'il ne soit trop tard.

A propos de la subvention aux anciens combattants

La publication d'un entrefilet concernant la discussion de la subvention accordée aux anciens combattants appelle les précisions suivantes:

Le montant de la subvention a été de 500 F.en 1975, 200 F.en 1976, 500 F. en 1977 et 100 F. en 1978.

La première somme de 500 F. a été accordée à l'occasion de la création de l'association et la seconde pour faciliter l'acquisition d'un drapeau. Aucune dépense extraordinaire n'étant prévue en 1978, la subvention a été, tout naturellement, réduite.

CONCOURS DE MAISONS, JARDINS

ET FERMES FLEURIS

Notre Commune étant officiellement candidate au concours des villes et villages fleuris qui avait lieu dans la première quinzaine de juillet, il a fallu organiser notre concours communal dans les tous premiers jours de ce même mois . A ce moment là, les fleurs étaient encore peu développées en raison du retard de la végétation, mais le handicap était le même pour tous .

Le jury était composé de conseillers municipaux et de trois horticulteurs : MM STADLER de CHADURIE, COURALET et CHAPUS d'ANGOULEME .

Résultat du concours communal :

A - LES FACADES FLEURIES :

=====

- 1- Mr et Mme HERAUD Adolphe et Jean-Claude à la croix ronde
- 2- Mme DEDIEU Lydie le bourg
- 3- Mr et Mme GACHINOIS Claude le bourg
- 4- Mr et Mme MOREAU Rémi le bourg
- 5- Mr et Mme DUCLAUD André le bourg
- 6- Mr et Mme BLANCHARD Maurice le bourg, 7- Mr et Mme CLERFEUILLE Marcel le bourg, 8- Mr et Mme LATHIERE James le bourg, 9- Mr et Mme LILLE Georges le bourg, 10- Mr et Mme CLENET Marcel le bourg, 11- Mme PATINET Eugénie le bourg, 12- Mr et Mme ROZÉ Gustave le bourg, 13- Mr et Mme BREGIER Jean-Jacques le bourg, 14- Mme BEAUFORT Odette le bourg ;
puis Mr MONGALVY Gaston le bourg, Mr et Mme DESRIAUD Alfred le bourg, Mr et Mme BREGEAS Régis combe noire, Mr TRIAUD Yvon le bourg, Mr et Mme SARRAZIN Charles le bourg, Mr et Mme BENNACEUR Abdehra mmane le bourg, Mr et Mme SIMONET André gersac, Mr et Mme MANARANCHE Pierre le bourg, Mme MIGNON Odette le morineau, Mme LAFARGE Gabrielle le bourg, Mr et Mme DENAUD Paul le bourg, Mme TESSERON Lucie le bourg, Mr et Mme PELLET Fridolin le bourg, Mr et Mme LIMERAT André la rochandry, Mr et Mme RAFFENAUD Robert le bourg, Mme AUPETIT Gabrielle le bourg, Mme et Mr GUIBERT Pierre le bourg, Mme BROUILLET Thérèse le bourg,

B - LES JARDINS FLEURIS :

=====

- 1- Mme HOUGARD Marie-Louise la croix ronde
- 2- Mr et Mme CAUTE André le rosier
- 3- Mr et Mme COUTURIER Rémi chez les rois
- 4- Mr et Mme CHAGNAUD Roland les reigniers
- 5- Mr et Mme LHOMME Yves lotissement communal chez bâty
- 6^e- Mr et Mme LAFARGE André la croix ronde, 6^eEX- Mme THOMAS le bourg,
8^e- Mr et Mme GLAPPIER Raymond gersac, 9^eex- Mr et Mme PRUD'HOMME Pierre les reigniers, 9^eex- Mr et Mme FERON Albert le bourg, 11^e- Mme ALLEMAND Gilberte le bourg, 12^e- Mr et Mme BORDRON Claude le rosier, 13^eex- Mr et

Mme CLISSON Théophile chez les rois, 13^e ex- Mr et Mme FAYE Raymond la plaine
15^e- Mr et Mme GOUMARD Léonide lotissement Communal, 16^e- Mr et Mme FORGERON
René la croix ronde, 17^e ex- Mme PAGNOUX Marguerite la croix ronde, 17^e ex-
Mme SCHLEITER Julienne la croix ronde, 17^e ex- Mme et Mme FRADET henri le
bourg, 20^e Mr et Mme MARANDAT Christian le morineau, 21^e- Mr et Mme FOUCAUD
Maurice le rossier, 22^e- Mr et Mme LUC Daniel la chauveterie, 23^e ex- Mr et
Mme BARS René lotissement Communal, 23^e ex- Mr et Mme MARTIAL André lotisse-
ment communal, 25^e- Mr et Mme BRISSON Paul;

Citons encore de nombreuses personnes : Mr et Mme EDELY Camille, Mr et Mme
SIERRA André, Mr et Mme CIMETIERE Jean-Louis, Mr BARBEAU Alphonse, Mr et Mme
LUCAS Maxime, Mr et Mme GOUMARD Rémy, Mr et Mme PELLET Jean, Mr et Mme
BOISSARD Guy, Mr et Mme CLERFEUILLE Marcel, Mr et Mme NOMPEX Daniel, Mr et
Mme VAN DEN BUSSCHE Jean-Marie, Mr et Mme DOMENACH Jean-Claude, Melle RIVET
Jeannette, Mr et Mme SAVIN Roger, Mme AUDOIN Marie, Mr et Mme BUHERNE Ray-
mond, Mr et Mme LUCAS Maxime, Melle BOUVIER Pierrette, Mr et Mme POTIER René
Mr et Mme VIGNAUD Jean-François, Mr et Mme HILAIRET Gilbert, Mr et Mme BOR-
REDON Roger, Mr et Mme NICOLEAU, MR et Mme LACHAISE Daniel, Mr et Mme MOREAU
Georges, Mr et Mme SARRAZIN Christian, Mr et Mme SARRES Maurice, Mr et Mme
BLANCHARD André, Mr et Mme SOURY Bernard, Mr et Mme ALANORE Claude, Mr et
Mme TRICHARD Francis, Mr et Mme DUCLOUT Claude.

C - LES FERMES FLEURIES :

- 1- Mr et Mme TROUBAT à la foy
- 2- Mr et Mme DEVIGNE à la pradillerie
- 3- Mr et Mme JOBIT à la gaillarderie
- 4- Mr et Mme GUIBRETEAU chez les rois .

Peu de fermes sont citées, car il faut bien reconnaître que peu
ont été fleuries . Peut-être le seront-elles en plus grand nombre l'an
prochain ...

En ce qui concerne le concours Départemental, précisons que deux
de nos concitoyens se sont distingués :

- Mme HOUGARD qui a obtenu le 3^e prix dans la catégorie Maisons
avec jardin;
- Mr HERAUD qui a obtenu une mention dans la catégorie Balcon
ou terrasse fleuri .

Enfin, le samedi 14 Octobre de nombreux lauréats ont été récompen-
sés de leurs efforts au cours d'une remise de prix qui s'est clôturée par un
vin d'honneur .

Cette année encore, le Maire et les Conseillers Municipaux remer-
cient tous ceux (même s'ils n'ont pas été cités) qui ont participé à l'em-
bellissement de notre Commune . Pour l'an prochain ils souhaiteraient faire
porter particulièrement l'effort sur le fleurissement des façades du bourg .
C'est difficile mais c'est aussi l'endroit où passe le plus de monde . Une
réunion aura sans doute lieu à ce sujet .

A P R O P O S D U M A R C H É

Notre marché est assez mal en point et c'est regrettable . Un marchand de fruits et légumes est essentiel dans un marché . Malheureusement, après l'abandon de celui des débuts, il n'a pas été possible de lui trouver un remplaçant, les marchés du samedi étant très nombreux .

Un marchand qui semblait intéressant n'est venu, malgré ses promesses, qu'un seul samedi en septembre .

Tous les marchands qui pourraient être convaincus de venir à MOUTHIERS par qui que ce soit seront évidemment les biens venus .

P A G E D U S . C . M .

F O O T B A L L :

A quelques matches de la fin de la première période de championnat, nous pouvons déjà faire un petit tour d'horizon .

L'équipe première se maintient honorablement dans les premières places ; elle est à cette date 3^e sur 12 à 3 point du 1^o, ce qui n'est pas une tâche insurmontable, surtout si elle pratique un jeu plus physique en face d'adversaires souvent durs .

L'équipe B se trouve 8^e sur 12, place qui ne reflète pas la valeur réelle de cette équipe qui possède d'excellentes individualités et devrait pouvoir viser au minimum le milieu du tableau dans cette poule qui est, il faut le reconnaître très bonne , et où toutes les équipes se valent à peu près ? Nous comptons sur la 2^e partie du championnat pour voir arriver les résultats positifs .

L'équipe C pour sa part se trouve en tête de sa poule et ce n'est que justice pour cette vaillante équipe qui possède une "âme" et un "corps" ce qui est primordial dans un jeu collectif . Souhaitons simplement qu'elle puisse continuer dans cette voie de succès et dans une excellente ambiance .

L'équipe Pupille où la plus grande partie des jeunes évolue pour la première année en championnat s'applique et progresse régulièrement grâce à de sérieux entraînements que Monsieur BERTU effectue le mercredi et le samedi. C'est avec intérêt que nous suivons l'évolution de ces jeunes qui représentent l'avenir du club .

Pour finir nous pouvons dire que la section football se porte bien et nous souhaitons que le public réponde présent lorsqu'elle organise des manifestations sportives, des repas ou des concours de belote .

N.B. Vous trouverez ci-joint dans ce bulletin un chèque de 10,00 francs offert par Monsieur J?P. SIMON Commerçant sur le marché de MOUTHIERS . Ce chèque sera valable du 15 Novembre au 15 Décembre 78 sur le marché de MOUTHIERS .

C O M P T E - R E N D U S
D E S
R E U N I O N S D U C O N S E I L M U N I C I P A L

SEANCE DU 10 MAI 1978 :

P.O.S. :

Une étude sera faite pour la transformation des villages en zone UA afin de permettre la restauration des maisons anciennes .

STATIONNEMENT DES NOMADES :

La demande faite auprès de Monsieur le Préfet concernant l'autorisation d'installation des nomades sur la parcelle située au-dessus du cimetière ayant reçu un avis défavorable, une autre parcelle sera recherchée .

DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

2 demandes de lotissement et une demande pour la vente d'une maison reçoivent un avis favorable .

GRATUITÉ DES LIVRES SCOLAIRES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à :

- 6 voix pour la gratuité totale,
- 3 voix pour une participation des familles,
- 2 voix contre

de la gratuité totale des livres scolaires à l'école primaire .

SEANCE DU 13 JUIN 1978 :

AFFAIRE LIPPI :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'exonérer temporairement de la Taxe Professionnelle toutes les entreprises qui viendraient s'installer dans la zone d'emploi prévue dans le P.O.S.

CERTIFICATS D'URBANISME :

2 demandes de certificats d'urbanisme reçoivent un avis favorable .

STATIONNEMENT DES NOMADES :

Le Conseil Municipal décide de chercher un terrain situé hors de l'agglomération afin de l'acquérir et de l'aménager en eau et en électricité

JUMELAGE AVEC UNE COMMUNE D'EUROPE :

Le Conseil Municipal décide de jumeler MOUTHIERS avec une Commune de même importance d'un pays francophone de l'Europe . Une demande sera faite auprès du Conseil des Communes d'Europe afin d'obtenir un jumelage avec la SUISSE ou la BELGIQUE .

SEANCE DU 11 JUILLET 1978 :

AUGMENTATION DES LOYERS :

Comme la Loi l'y autorise, le Conseil Municipal décide d'augmenter les loyers communaux de 8,50 % à compter du 1.7.78

DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

Deus demandes reçoivent un avis favorable ; deux demandes reçoivent un avis défavorable .

PROPOSITION DE JURES:

Suite à la demande de M. le Juge du Tribunal d'Instance d'Angoulême, le Conseil Municipal propose 5 noms de personnes comme candidats jurés de la Commune pour 78-79 .

PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 6% le prix du repas à la cantine scolaire et de le porter ainsi de 3F50 à 3F70 .

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 1978 :

ENTRETIEN DE LA BOEME :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter en sa forme le projet d'arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente concernant le curage de la Boëme, par les propriétaires riverains et par les usiniers sur les Communes de MOUTHIERS et de LA COURONNE .

AUGMENTATION DU TARIF DU TRANSPORT D'ECOLIERS :

Les transports Citram demandant une augmentation de 9% du prix journalier des transports scolaires à compter du 15 Septembre 78, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter de 21 à 23 francs le prix de la carte mensuelle de ramassage scolaire .

Une DEMANDE DE LOTISSEMENT reçoit un avis favorable .

SEANCE DU 10 OCTOBRE 78 :

DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

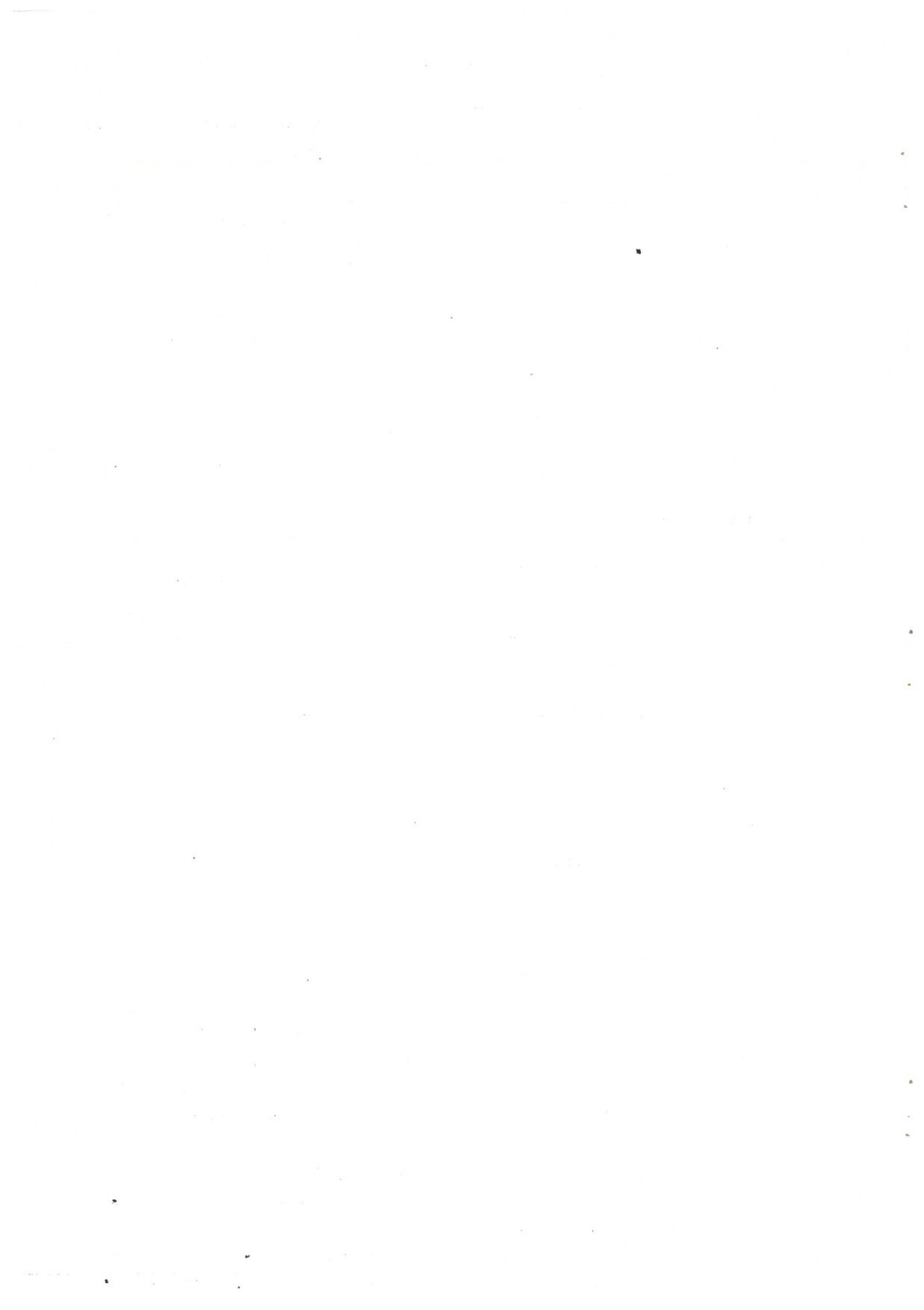
6 demandes reçoivent un avis favorable .

CONVENTION :

Le Conseil Municipal refuse la convention portant sur l'installation d'un panneau se composant, d'un côté, d'un pôle de MOUTHIERS, et de l'autre de publicités diverses . Par contre il serait favorable à un panneau du même genre dont le côté publicité serait remplacé par une description des "curiosités" de MOUTHIERS

EXTENSION DU SDAU DE L'AGGLOMERATION D'ANGOULEMME :

Le Conseil Municipal décide de prendre contact avec la DDE, les Communes de Claix, Roullet, Voeuil, Angoulême et 2 représentants de la Commission Locale d'Aménagement et d'Urbanisme afin d'obtenir plus de précisions sur les avantages et les inconvénients à entrer dans le SDAU



MOUTHIERS et son marché
TOUS LES SAMEDIS
un spécialiste des Huîtres
est à votre Service ...

Au PARC des SIRENES

Huitres du Bassin Marennes-Oléron

Production Artisanale
vente directe aux consommateurs



Ets **LOUSTALNIAU-JAUD**

ELEVEUR

AFFINEUR

EXPEDITEUR

17750 ETAULES

MOUTHIERS et son marché

TOUS LES SAMEDIS

Un Spécialiste en NOUVEAUTÉS-CONFECTION

J. P. SIMON

203, Route de Périgueux

16800 SOYAUX

Tél. 95-56-27

EST A VOTRE SERVICE

ARTICLES ENFANTS

Chaussettes
Slips couleur
Tee-shirts
Chemises
Sous-pull
Pull-overs
Anorak
Cabans
Pantalons velours
Jeans Ontario
Survêtements
Pyjamas
Costumes
Robes
Jupes
Chasuble
Chemises de nuit
Imperméables
Manteaux

FEMMES

Robes
Jupes
Chasubles
Chemisiers
Sous-pull
Fond de robe
Jupons
Imperméable
Manteau
Caban
Blouses tablier
manches longues
et sans manche
Pyjamas
Chemises de nuit
Robes de chambre
Gaine-culotte
Bustier
Soutien gorge
Corset
Chemise coton
Chemise Rhovyl
Chemise Rilsan
Slip Rilsan
Slip Lycra
Slip coton
Collants
Bas

HOMMES

Chaussettes
Slips
Tee-shirts couleur
Gilet de corps
Chemise habillée
Chemise travail
Polos
Pull col V
Pull col chemise
Pull ras le cou
Sous-pull
Pantalons travail
Coton et tergal
Veste travail
Blouson
Combinaison mécano
Costume
Pantalon habillé
Blazer
Caban
Anorak
Caleçon long
Gilet Rhovyl
manches longues
manches courtes
sans manche
Blue-Jeans velours
et Jeans Ontario

Layette
Article cadeaux
pour Bébé

TOUS NOS ARTICLES
sont de Qualité
à des prix très étudiés

ET TOUT LE LINGE DE MAISON

VALEUR
10 Frs

CHEQUE

VALEUR
10 Frs

PAYEZ CONTRE CE CHEQUE DIX FRANCS

A DEDUIRE SUR VENTE PROMOTIONNELLE

A L'ORDRE DE DESIGNATION

VALIDITE Octobre 1978

Signature,

LE

19

MAISON SIMON
Nouveautés-Confection
16800 SOYAUX
Tél. 95.56.27